Initiatives ministérielles

beaucoup plus chers pendant la dernière partie de l'année.

Cela n'apporte rien aux producteurs ou aux consommateurs, mais c'est parfait pour les banques, car lorsque les banques prêtent de l'argent à la Commission canadienne du blé ou à un autre organisme agricole en vertu de ce programme d'avances sans intérêt, le taux est beaucoup moins élevé, car c'est le taux du gouvernement. Maintenant, la cote de crédit sera légèrement différente et les coûts un peu plus élevés. Les banques recevront peut-être une fraction de point de pourcentage en plus et, pour les groupes plus petits, parfois jusqu'à 2 points de plus; leurs profits en seront donc améliorés. Les cartels internationaux des grains vont adorer cela. Les acheteurs de fruits et légumes aussi, car cela va faire baisser les prix en début de saison. Les consommateurs en voient rarement les effets au magasin. C'est une occasion de gonfler les bénéfices pour ces intermédiaires, mais c'est une catastrophe pour les agriculteurs.

L'effet sera de déprimer encore le revenu agricole net. Comme je le disais plus tôt, pour certaines denrées les pressions à la baisse seront tellement fortes qu'elles provoqueront des paiements en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et le gouvernement devra payer malgré tout. En conservant ce programme le gouvernement, malgré les cinq ou six heures d'intérêt qu'il paye, pourrait laisser le secteur agricole et le milieu rural dans une situation où les prix seraient suffisants pour produire des revenus imposables plutôt que provoquer le paiement de subventions. C'est cela, à notre avis, une saine gestion.

Le parti conservateur procède à cela parce qu'il n'est pas d'accord avec une commercialisation ordonnée, il n'en comprend pas la valeur pour le secteur agricole et il a décidé de s'agenouiller devant les banques, le cartel international des grains et certains Américains qui veulent que nous nous débarrassions de la Commission canadienne du blé et des offices de commercialisation. Il a décidé de s'agenouiller, de capituler et de commencer le processus de dégradation des prix et de la capacité des agriculteurs à faire leurs frais sur le marché.

En conclusion, je pense que cette mesure prouve que le gouvernement refuse encore une fois d'assurer une gestion efficace et rentable de l'économie et, en particulier, des affaires qui touchent le Canada rural. En présentant la motion de clôture, il a révélé qu'il fait fi autant de la communication que de la réalité. S'il avait procédé à un rythme normal, je suis persuadé que nous en aurions déjà

terminé avec l'étude de ce projet de loi. Quand le gouvernement se met à recourir à la clôture, les députés ont tendance à vouloir s'en plaindre. S'il avait fait preuve de bon sens, la mesure aurait déjà été renvoyée au comité où les associations agricoles veulent se faire entendre, car le gouvernement a de toute évidence décidé qu'il ne va ni nous écouter, ni nous croire. Les groupements d'agriculteurs doivent être entendus. Ils savent de quelle façon cette mesure les touchera. Je pense que nous devons entendre chacun des groupements d'agriculteurs dans ces localités.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les députés ont encore une fois l'occasion de parler de cette question très importante. Encore une fois, nous tenterons de faire comprendre au ministre et au gouvernement à quel point l'exemption d'intérêt est importante pour les agriculteurs canadiens.

Ce programme a été mis en place pour favoriser une commercialisation plus efficace des produits. Il a atteint son but en permettant aux agriculteurs de ne plus vendre leurs produits à l'automne, au moment où ils sont récoltés, mais plus tard dans l'année. Ils ont ainsi le choix entre accepter les conditions du marché au moment des récoltes et vendre leur production à un moment plus favorable. Ce programme a été mis en place pour favoriser la commercialisation ordonnée des produits agricoles.

Les prix sont toujours plus bas au moment des récoltes parce que les agriculteurs sont pressés de vendre leurs produits aussitôt qu'ils les enlèvent des champs. Ils agissent ainsi pour deux raisons: ils ont besoin d'argent pour payer leurs achats de fin d'année et leurs impôts et pour effectuer des opérations financières connexes et ils ne savent pas si les prix augmenteront suffisamment plus tard pour couvrir les intérêts et les frais d'entreposage.

Le programme de paiements anticipés créé par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes se révèle l'un des moyens les plus efficaces de modifier les pratiques habituelles de commercialisation et de favoriser une mise en marché plus efficace parce qu'il permet qu'une plus grande partie des récoltes soit vendue à la fin de l'hiver, au printemps et en été plutôt qu'en automne, quand le marché est saturé. Les producteurs de ma circonscription qui participent au programme en bénéficient énormément, surtout les producteurs de tabac. Même les non-participants en retirent un certain avantage: les prix sont un peu plus élevés au moment des récoltes parce que les quantités vendues sont moins grandes. Autrement dit, le marché n'est pas saturé comme il l'était avant la mise sur